

**BOUGUEN  
en colère**

[bouguen.en.colere@gmail.com](mailto:bouguen.en.colere@gmail.com)



Brest le 2 octobre 2023

Les habitants Brestoïses des rues de Lille et de Roubaix (quartier du Bouguen) contre un projet immobilier qu'ils considèrent démesuré et dégradant pour son environnement historique

**Mme la Ministre Rima Abdul Malak  
Ministère de la Culture  
182 rue Saint Honoré  
75001 PARIS**

Envoi LR

Madame la Ministre

En 2017, votre Ministère a attribué à la Ville de Brest le titre prestigieux de « Ville d'Art et d'Histoire ».

Avec raison, notre Ville s'est enorgueillit d'avoir obtenu ce label, tant réclamé, de « Ville d'Art et d'Histoire ». Le concours des habitants avait été sollicité pour soutenir cette démarche. Nous avons été nombreux à répondre présent.

Nous sommes particulièrement chagrinés de voir nos édiles brestoïses prendre de trop nombreuses largesses avec notre patrimoine historique.

Nous habitons le micro-quartier du Bouguen qui abrite la porte Castelnau (1776), dernier vestige encore debout préservé des fortifications « Vauban ».

Le Maire de Brest, Président de Brest Métropole vient de signer un permis de construire qui valide la démolition d'une des maisons en vue de la remplacer par un immeuble de 20 logements.

Ce bâtiment imposant serait positionné juste en face de la porte Castelnau dans cette étroite rue de Lille, qui vu de cette porte s'élèverait sur 5 niveaux et demi (la Ville n'en déclare que 4 !), en totale illégalité avec le PLU qui n'en autorise que 5, ce qui est bien au-delà des 2 et 3 niveaux maximum constatés alentours. Il est vrai que dans son document AVAP, de manière choquante (à escient ?), la ville de Brest considère que ce vestige historique ne présente aucun intérêt historique ! Nous ne sommes pas contre la densification, mais contre la démesure.

Vous comprendrez notre totale incompréhension devant un tel égarement, un tel manque de respect mémoriel, qui pourrait conduire à la perte de notre fier label.

En 1972, vos services (Direction Régionale des Bâtiments de France et Direction Régionale de l'Inventaire des Monuments de France) reconnaissaient l'intérêt historique de la porte Castelnau.

Ailleurs au centre-ville, la collectivité Brestoïse s'assoit encore sur notre histoire en signant un permis pour construire un immeuble risquant de défigurer la remarquable « Villa CROSNIER ».

Ces deux édifices Brestoïses font partie de ceux pour qui la Ville de Brest organise un parcours historique, justement dans le cadre de ses obligations imposées par le label « Ville d'Art et d'Histoire » !

Madame la Ministre, validez-vous une telle négation d'un patrimoine qui pourtant a participé à l'obtention de notre label « Ville d'Art et d'Histoire ».

Sûrs de votre écoute, nous vous remercions de votre retour.

Veillez agréer Madame la Ministre nos salutations distinguées.

Le collectif « Bouguen En Colère »  
23 rue de Lille 29200 Brest